



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2025-53/V**  
**PORTANT réglementation de la circulation Rue du Soleil**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),  
VU la demande de M. HAAS Jean-Philippe de l'entreprise SOBECA de Hochfelden (67270), reçue en mairie le 27 juin 2025, concernant des travaux électriques Rue du Soleil,

**CONSIDERANT** que les travaux électriques Rue du Soleil du 30 juin 2025 au 11 juillet 2025 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,  
**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité publique il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Chaussée rétrécie**

Du fait de travaux électriques Rue du Soleil, la chaussée sera rétrécie à hauteur du n°1 du 30 juin 2025 de 7h00 au 11 juillet 2025 à 18h.  
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier**

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

**Article 3 : Pose de la signalisation**

La signalisation sécurisant le chantier sera mise en place et enlevée par l'entreprise SOBECA, en charge des travaux.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à l'entreprise SOBECA de Hochfelden
- au service technique de la Commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie
- mise en ligne

Fait à Dettwiller, le 30 juin 2025

Le Maire, Pascal BOEHM  
Par délégation L'Adjoint au Maire,  
Alfred KLEITZ

